



collectivités
pour la culture

communiqué
du 15 septembre 2023

NIGER, MALI, BURKINA-FASO : POURQUOI ROMPRE LES LIENS AVEC LES ARTISTES ?

La FNCC a eu connaissance d'un courrier adressé par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), sur demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, aux structures sous tutelle du ministère de la Culture leur enjoignant de suspendre les projets de coopération avec les institutions ou artistes du Niger, du Mali et du Burkina-Faso. De fait, ces trois pays sont l'objet de coups d'Etat par des forces non démocratiques dont la France ne reconnaît pas la légitimité.

La FNCC est pleinement consciente de la gravité de la crise diplomatique entre ces trois pays et le nôtre. Il n'est par ailleurs pas de son ressort de porter un jugement sur les décisions de la diplomatie française.

Cependant, certaines collectivités déjà engagées dans des projets de coopération culturelle décentralisée avec les pays concernés nous interpellent, d'autant plus que la culture est un puissant facteur de rapprochement entre les peuples.

De surcroît, la FNCC est très attachée à l'indépendance artistique des scènes et institutions culturelles ainsi qu'à la liberté de circulation des artistes et elle estime que leurs activités ne devraient pas être entravées par de telles tensions géopolitiques.

Rappelant que, dans leur grande majorité, les institutions culturelles destinataires de cette demande sont également placées sous la tutelle politique de collectivités territoriales, la FNCC souhaiterait connaître les raisons et arguments qui ont conduit les ministères de la Culture et de l'Europe et des Affaires étrangères à prendre une décision à notre connaissance sans précédent.

la FNCC